



Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n° 2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :



Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage non surveillée
- Accès handicapé (néant)
- Promenade équestre interdite jusqu'à 20h
- WC Équipements sanitaires (néant)
- Divagation des chiens interdite du 1er juillet au 31 août

LÉGENDE

- Point de prélèvement ARS
- Cours d'eau
- Camping
- Rejets de station d'épuration
- Zone de mouillage
- Station d'épuration (STEP)
- Poste de refoulement des eaux usées
- Poste avec trop-plein vers le milieu naturel
- Ensemble des postes de refoulement ne figure pas sur le plan.

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Actions et mesures de gestion

→ Actions curatives

- Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- Respecter les prescriptions édictées par l'arrêté du 17/10/2012 autorisant les dépôts de petites moules non commercialisables sur l'estran (broyage systématique des moules, respect de l'épaisseur des dépôts, etc.)
- Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau

→ Actions préventives

- Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
- Envisager la réalisation d'un diagnostic des réseaux «eaux usées» et «eaux pluviales» sur le périmètre assaini par les stations d'Agon-Coutainville et de Montmartin-sur-Mer
- Réaliser des campagnes de mesures par temps sec et par temps de pluie sur les cours d'eau de la Sienne et de la Souilles afin de déterminer les affluents les plus sensibles
- Mettre en place un suivi de la qualité microbiologique des exutoires de la Sienne et de la Souilles
- Respecter et limiter les effectifs de moutons autorisés sur les herbous du havre de Regnéville
- Caractériser l'origine des contaminations bactériennes issues du havre de Regnéville par fort coefficient de marée à l'aide des nouvelles techniques de discrimination des sources microbiennes
- Étudier la pertinence de l'indicateur E.coli comme germe témoin de contaminations fécales lorsqu'il est d'origine animale et caractériser la flore bactériologique ovine en évaluant son potentiel pathogène pour l'homme.

Le suivi de la qualité et son historique

Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
B.P. 90062 - Av. Louis Périer
50 230 AGON-COUTAINVILLE
Tél : 02.33.47.07.56

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr